

## DANS QUEL BUT LES HOMMES SE DONNENT-ILS DES LOIS ?



Aucune société ne semble pouvoir se passer de lois, qu'elles soient écrites ou qu'elles se traduisent dans les usages implicites. Les hommes se donnent des lois, d'abord pour pouvoir vivre en paix, ou éviter la guerre ou le règne de la force, pour régler les conflits, pour distribuer les richesses qu'ils produisent et atténuer l'inégalité, organiser la vie le plus justement possible. Ils se donnent des lois parce que hormis le décalogue, il n'existe rien d'autre comme source de la Loi, et que le droit implique une certaine formalisation écrite de la manière dont les hommes vont vivre ensemble dans telle ou telle société.

**Attention** : les hommes se donnent « des » lois. Mais cela implique qu'il y a en eux, un principe qui s'appelle « la loi ».

**Voir le thésaurus de la Justice dans « approches thématiques »**

### 1 Pour régler les conflits : loi - force et justice

Si les hommes se donnent des lois, c'est parce que la vie en société est source de conflits, et que ces conflits nécessitent souvent pour trouver une issue la présence d'un tiers (Alain). Pour que ce ne soit pas le règne de la force, ou de la violence, les hommes acceptent le principe de la loi. C'est donc pour favoriser la paix que les lois sont données.

Mais c'est aussi pour sanctionner et faire respecter le droit (principe du droit pénal). La justice se distribue ainsi comme l'a vu Aristote entre justice distributive et justice commutative. Mais il y a aussi la justice qui sanctionne et punit une infraction à la loi sociale, ou un crime de sang.

Les hommes se donnent aussi des lois pour atténuer l'injustice et régler les échanges. Echanges des femmes, échanges des biens, échanges langagiers (la parole est aussi réglementée : la diffamation, la calomnie, la malédiction sont proscrites dans la plupart des sociétés).

Si les hommes se donnent des lois, c'est bien parce qu'ils sont incapables de régler les rapports selon la justice sans une instance extérieure contraignante.

### 2 A cause de l'iniquité

La doctrine du péché originel rendait compte de cette justice blessée en chaque homme qui le rend incapable de vivre selon la justice

Mais cela ne suffit plus aux hommes des XVII et XVIIIème siècle, et ils imaginent alors la fiction du contrat social. Les hommes conçoivent des lois parce qu'ils sont à l'état de nature incapable de vivre en paix. Ils se donnent alors des lois pour empêcher les plus violents de s'emparer des biens, de violer les femmes... (Locke, Hobbes... à un moindre degré Rousseau).

### 3 Parce que le monde change

Les hommes se donnent des lois parce que le monde change. L'ordre du droit dit objectif, le droit écrit, est un ordre qui évolue. Ainsi des lois nouvelles ne cessent d'apparaître, ou des décrets nouveaux.

Le fait que les hommes se donnent des lois pose la question de la source du droit. La loi humaine est-elle ordonnée à la loi divine, les lois humaines sont-elles ordonnées à un droit plus fondamental qui touche aux conditions même d'existence de l'homme ? Il y aurait ainsi un droit « contingent », qui appartient aux hommes, sur fond d'un principe de loi anthropologique, qui fonde tout droit des gens : tu ne tueras pas, tu ne convoiteras pas etc...

L'histoire d'Israël est une histoire de ce rapport de la loi et du péché. La loi est donnée pour prendre conscience du péché. Mais elle enferme les hommes dans les prescriptions religieuses. La loi souveraine est la loi de la liberté qui s'appelle la grâce. Dans le régime de la grâce, la loi n'a plus cours. Mais on n'est pas souvent dans le régime de la grâce et en attendant le royaume, il y a le droit des hommes, fragile, et souvent détourné.